



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

| Date de la convocation | Date d'affichage | Nombre de membres en exercice | Quorum | Nombre de membres présents | Nombres de suffrages exprimés |
|------------------------|------------------|-------------------------------|--------|----------------------------|-------------------------------|
| 23/02/2024 | 23/02/2024 | 19 | 10 | 14 | 16 |

| Membres | Présent | Absent | Donne pouvoir à |
|-----------------------------|--------------------|--------|----------------------|
| Mr GLADE Alain | X | | |
| Mr ANGOSTO Richard | X | | |
| Mme GROSJEAN-BALARD Carole | X | | |
| Mr PONTIER Michel | X | | |
| Mme MONMAYRAN Michèle | X | | |
| Mr SAVIGNOL Hugues | X | | |
| Mme LLORDEN Anne-Marie | X | | |
| Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine | X | | |
| M. PELIZZON Philippe | X | | |
| Mr PELLIZZARI Gérard | X | | |
| Mme LAGATTU Laetitia | X | | |
| Mme HAAS Valérie | | X | Mme MALARTRE Eloïse |
| Mr FARGES Cédric | | X | |
| Mme MARTINEZ Sonia | X | | |
| Mr SOUBAYE Nicolas | | X | |
| Mme MALARTRE Eloïse | X | | |
| Mme GHILACI Marion | | X | |
| Mr SIRET Gérard | | X | M. PELIZZON Philippe |
| Mme MARTINEZ Francine | X | | |
| Secrétaire de séance | Mr ANGOSTO Richard | | |

Délibération n°2024-02-28-07

Résultat du vote **16 pour**

Objet : Requalification des espaces public du centre-bourg de Briatexte

Pour rappel, accompagné par le CAUE, la commune de Briatexte a engagé une réflexion **sur la requalification, la revalorisation et de sécurisation des espaces publics.**

La commune souhaitant passer à une phase opérationnelle d'aménagement de ses espaces publics pour les embellir et répondre aux usages actuels dans une vision globale cohérente, a missionné l'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre suivante :

- UN POUR CENT PAYSAGES, Paysagistes concepteurs mandataire du groupement
- Agence RAYSSAC, architectes urbanistes
- Bureau d'études techniques GAXIEU

pour l'accompagner dans la **conception d'un aménagement global qui valorise durablement la ville de Briatexte** et son territoire en la dotant d'une vision sur le long terme. Un **Diagnostic complet du site** (urbain, paysagé, patrimonial/architectural et technique) a servi de base aux propositions d'aménagement pour établir un **plan guide** sous la forme d'une esquisse globale et la définition de secteurs opérationnels permettant de définir un plan de financement.

C'est à travers cette approche cohérente qui articule des différentes échelles d'intervention et thématiques urbaines que le bureau d'étude a rendu un avant-projet (AVP) sur les tranches opérationnelles du cœur urbain afin d'engager une première phase de travaux.

Le cœur de la réflexion du projet s'articule autour de la **revalorisation du cœur du village** grâce à une **requalification et une sécurisation des espaces publics**. Il s'agira d'un **aménagement résilient, végétalisé et utilisant des revêtements sobres et qualitatif**. Cet aménagement permettra de créer un véritable centre urbain.

Le projet d'aménagement permettra de :

- Inscrire le projet dans une continuité de la structure urbaine historique : Le projet ne prévoit pas d'extension supplémentaire mais il prévoit de réhabiliter et réaménager les espaces publics existants tout en redonnant une lisibilité des axes de construction urbaine.
- Revaloriser le domaine public et les espaces publics existants : Par une restructuration et une réorganisation des schémas de circulation et d'usages.
- Désimperméabiliser l'espace public, valoriser et renforcer les îlots de fraîcheur.
- Interconnecter des axes doux.
- Sécuriser les continuités piétons et vélos tout en assurant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Parmi les secteurs étudiés, il est proposé de réaliser dans un premier temps les travaux sur le secteur du cœur historique (secteur 1). Les aménagements de ce secteur consistent notamment entre autres à :

- Boulevard de l'Ayral : Rafraichir et renforcer la trame végétale, requalifier la chaussée et les emprises piétonnes de l'avenue, désimperméabiliser les places de parking, rouvrir la vue sur le Dadou ;
- Place des Moutons : Limiter les surfaces sombres et désimperméabiliser les places de parking, remplacer la trame arborée avec des essences plus adaptées, végétaliser cette espace, valoriser le caractère piéton de la place tout en conservant sa fonction de stationnement ;
- Partie de la Place de la Courtille longeant la rue de l'Eglise : désimperméabiliser et végétaliser ; sécuriser les abords de l'Avenue de Saint-Paul, créer une zone de rencontre et faciliter la circulation piétonne, renforcer la trame arborée afin d'apporter de l'ombre et de fraîcheur en été.
- Square des justes : Ouvrir la vue sur le Dadou ;
- La Bastide (rues, ruelles et venelles) : Requalifier et valoriser les entrées de la bastide, valoriser le caractère piétonnier des ruelles, valoriser le seuil des maisons, végétaliser les pieds de façades, retrouver une ambiance médiévale de cœur de ville historique.

pour un montant estimatif de 1 491 000 € HT .

Le Conseil Municipal, après en délibéré, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le programme de l'avant-projet relatif à l'aménagement du secteur « Cœur historique » (secteur 1 de l'AVP).
- ✓ **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux du secteur 1 à la somme de 1 491 000 € HT.
- ✓ **DE DONNER** pouvoir au Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
- ✓ Que le projet sera inscrit au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

